



Discours

Revue de linguistique, psycholinguistique et informatique. A journal of linguistics, psycholinguistics and computational linguistics

1 | 2007
Varia

Devoir et l'évidentialité en français et en roumain

Corinne Rossari, Corina Cojocariu, Claudia Ricci et Adriana Spiridon



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/discours/116>

DOI : 10.4000/discours.116

ISSN : 1963-1723

Éditeur :

Laboratoire LATTICE, Presses universitaires de Caen

Référence électronique

Corinne Rossari, Corina Cojocariu, Claudia Ricci et Adriana Spiridon, « Devoir et l'évidentialité en français et en roumain », *Discours* [En ligne], 1 | 2007, mis en ligne le 11 octobre 2017, consulté le 31 janvier 2018. URL : <http://journals.openedition.org/discours/116> ; DOI : 10.4000/discours.116

Ce document a été généré automatiquement le 31 janvier 2018.



Discours est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Devoir et l'évidentialité en français et en roumain*

Corinne Rossari, Corina Cojocariu, Claudia Ricci et Adriana Spiridon

1. Introduction

- 1 Le verbe *devoir* a un emploi de verbe lexical plein (renvoyant à la notion de dette) et plusieurs emplois modaux. Parmi ces emplois, celui qui véhicule une valeur épistémique est fréquemment associé à une valeur évidentielle due à l'encodage d'une forme d'inférence (cf. Dendale, De Mulder, 1996 ; Desclés, Guentchéva, 2001). L'analyse que nous proposons dans cet article associera à *devoir* une valeur évidentielle pour l'ensemble de ses valeurs modales. Nous défendrons l'idée que *devoir* dans tous ses emplois modaux code une forme d'évidentialité, mais que sa valeur évidentielle n'est pas associée à une inférence. *Devoir* indique que le locuteur a motivé son propos en le faisant dépendre d'une source qui peut coïncider soit avec une règle, soit avec un fait.
- 2 Notre analyse ne conçoit *devoir* ni comme codant une indication de l'ordre de la modalité épistémique impliquant une quantification sur les mondes où la proposition est vérifiée (comme le feraient *probablement*, *peut-être*, etc.), ni comme codant une forme d'inférence au sens où l'information transmise est comprise comme le fruit d'un calcul. Nous associons l'inférence à un principe interprétatif général non codé en français permettant de comprendre l'origine de tout énoncé.
- 3 Les données relatives au roumain apporteront un éclairage particulier sur le fonctionnement du *devoir* modal. Nous verrons d'une part que le *devoir* modal français n'a pas d'équivalent en roumain et d'autre part que cette langue présente une structure dite présomptive (formée de « *o fi* + gérondif ou participe passé ») associable à une indication paraissant symétrique à celle codée par *devoir*, à savoir l'indépendance vis-à-vis d'une source donnée.
- 4 Nous commencerons par commenter les nuances que peut revêtir *devoir* modal, puis nous justifierons le type d'évidentialité que nous lui associons en faisant apparaître ces nuances comme des effets de sens qui en sont dérivés. Dans un troisième temps, nous

relèverons les traits qui caractérisent l'évidentialité en roumain, en nous fondant sur la structure codant le présomptif et les correspondants de *devoir*. Enfin, nous jetterons un regard diachronique sur *devoir* en partant des valeurs que son pendant latin paraît pouvoir revêtir. Ce regard nous permettra de faire des hypothèses sur la façon dont les valeurs modales se sont fixées à partir de la valeur lexicale.

2. Les différentes valeurs de *devoir*

- 5 Nous sommes parties du constat selon lequel une même occurrence de *devoir* peut, en changeant des paramètres contextuels, aisément assumer différentes valeurs.

[1] Paul doit dormir.

- 6 Si le locuteur voit Paul debout, *devoir* signale une obligation. Si le locuteur ne voit pas Paul et que quelqu'un le cherche, *devoir* a une valeur épistémique.

[2] Les enfants doivent se coucher tôt.

- 7 Si l'énoncé est interprété comme générique, *devoir* peut aussi prendre une valeur signalant une nécessité (*il est nécessaire que les enfants dorment tôt*), si le locuteur parle de ses propres enfants en s'adressant à leur baby-sitter, *devoir* est plus facilement interprété comme signalant une obligation.

- 8 Un emploi comme le suivant peut tout aussi bien véhiculer une obligation de Paul ou signaler une prévision concernant la visite de Paul :

[3] Paul doit venir me voir demain.

- 9 Dans le cas qui suit, l'hésitation porte plutôt sur le fait que *devoir* peut indiquer le niveau de croyance du locuteur (il y a de bonnes chances qu'il fasse beau demain) ou une prévision :

[4] Il doit faire beau demain.

- 10 Il y a aussi des emplois où *devoir* prend une valeur épistémique particulière en indiquant une estimation, une approximation :

[5] Boubou est un personnage. On ne connaît ni sa vraie identité, ni son âge - il doit avoir la cinquantaine -, ni son passé. (presse écrite)

- 11 *Devoir* semble donc absorber les différentes nuances induites au gré des diverses interprétations que l'énoncé peut prendre. Il paraît alors difficile de faire la part des choses entre ce qui est codé en langue et les différents effets de sens dont *devoir* accompagné d'un certain contenu peut être le vecteur.

3. *Devoir* comme indication de l'existence d'une source

- 12 Les principales valeurs que *devoir* modal peut revêtir sont illustrées emblématiquement par les emplois qui suivent :

[6] Avec cette chaleur, tu dois être fatigué. (valeur épistémique)

[7] Paul doit se laver les dents. (valeur d'obligation)

[8] Tout homme doit mourir un jour. (valeur de nécessité)

[9] Pour être conforme aux normes ISO, cette chaise doit supporter un poids de 120 kilos. (valeur anankastique)¹

13 Nous faisons l'hypothèse que *devoir* dans chacun de ces emplois indique le renvoi à une source au sens évidentiel de « origine de l'information transmise » que l'on trouve, entre autres, chez Willett (1988 : 51). Cette source coïncide avec une règle dans les énoncés [7], [8] et [9]. Le contenu de l'énoncé présente une instanciation de la règle appliquée respectivement à *Paul*, à *tout homme*, à *cette chaise*. Dans l'énoncé [6], *devoir* indique que l'information fait référence à un fait. La référence à un fait déclenche un raisonnement dont l'aboutissement est l'énoncé dans lequel *devoir* apparaît.

14 L'emploi épistémique repris ci-dessous est analysable ainsi :

[10] Avec cette chaleur, tu dois être fatigué.

Fait mentionné dans le discours : la chaleur

Conclusion : *le destinataire est fatigué*

15 Le second emploi, associé à une valeur d'obligation, trouve sa source dans une règle.

[11] Paul doit se laver les dents.

Règle : Toute personne qui a de l'hygiène se lave les dents.

16 L'énoncé est une instanciation de cette règle sur Paul.

17 Le troisième emploi, associé à une valeur de nécessité, a aussi pour source une règle.

[12] Tout homme doit mourir un jour.

Règle : Il est dans la nature des êtres vivants de mourir.

18 L'énoncé consiste en une instanciation de la règle, concernant cette fois un objet générique (*tout homme*).

19 Le quatrième emploi, associé à un usage anankastique, renvoie également à une règle.

[13] Pour être conforme aux normes ISO, cette chaise doit supporter un poids de 120 kilos.

Règle : *Toute chaise qui est conforme aux normes ISO supporte un poids de 120 kilos.*

20 L'énoncé consiste en une instanciation de la règle appliquée à un objet spécifique (*cette chaise*) et il explicite la finalité de la règle (*pour être conforme aux normes ISO*). L'emploi de *devoir* se différencie sur ce dernier point de la version où il véhicule une valeur d'obligation. Il suffirait d'adjoindre une finalité en [11] pour donner à *devoir* une nuance anankastique.

[14] Paul doit se laver les dents pour ne pas avoir de caries.

21 Les différentes valeurs que *devoir* semble pouvoir revêtir hors contexte sont en fait des nuances qui dépendent de l'identification de la source à laquelle le modal renvoie. S'il s'agit d'un fait, la nuance est épistémique et l'énoncé est l'expression d'une des conclusions que le locuteur en tire. S'il s'agit d'une règle applicable à un individu particulier, la nuance peut être l'obligation et l'énoncé est une instanciation de cette règle. Hors contexte, [1] peut être interprété comme l'expression d'une conclusion issue du constat selon lequel Paul est absent, ou il peut être interprété comme l'instanciation d'une règle telle que *Les enfants ont besoin de dormir*. L'énoncé [2] prend préférentiellement

une nuance de nécessité quand la règle est appliquée à un objet générique. Lorsque la règle s'applique à un objet particulier, il prend plus facilement une nuance d'obligation.

- 22 D'autres emplois, dont l'interprétation oscille entre plusieurs nuances sont également descriptibles de cette façon. Si dans l'emploi [3], repris ci-dessous :

[15] Paul doit venir me voir demain.

devoir fait référence à une règle du type *Si tout se passe comme prévu, alors tel événement adviendra* il revêt une nuance de prévision. Si *devoir* fait référence à une règle du type *Toute personne convoquée se présente* il prend une nuance d'obligation.

- 23 L'emploi [4], repris ci-dessous, peut faire référence à la règle *Si tout se passe comme prévu, alors tel événement adviendra* et prendre une nuance de prévision ou faire référence à un fait (le ciel se dégage) et prendre une nuance épistémique.

[16] Il doit faire beau demain.

- 24 L'emploi illustré par [5], repris ci-dessous :

[17] Bouba est un personnage. On ne connaît ni sa vraie identité, ni son âge
– il doit avoir la cinquantaine –, ni son passé. (presse écrite)

doit sa nuance d'estimation/approximation au fait que *devoir* signale que l'information s'appuie non pas sur un fait identifié, mais sur un faisceau de faits difficilement identifiables. Ce faisceau de faits pourrait être évoqué par *au pif, à vue de nez*.

- 25 L'analyse préconisée évacue également du sens de *devoir* les nuances de conseil ou d'obligation morale véhiculées par des énoncés comme :

[18] Tu dois aller voir un médecin. (conseil)

[19] Tu dois lui être reconnaissant. (obligation morale)

- 26 Les deux énoncés consistent en l'instanciation d'une règle telle que *Toute personne qui a sa santé à cœur va voir un médecin si elle a un souci de santé, Toute personne qui n'est pas ingrate est reconnaissante si on lui rend service*, appliquée à la personne du destinataire. L'apport de *devoir* se limite à faire référence à cette règle. Notre analyse évite ainsi de faire un choix entre les différentes valeurs à associer à *devoir* selon ses emplois. La valeur de *devoir* est déterminée en fonction de la source à laquelle il est fait référence. Quand la source est une règle, la distinction se fait en fonction du contenu de la règle et du contexte. Plusieurs nuances sont possibles : conseil, obligation, nécessité, prévision. Quand la source est un fait ou un faisceau de faits, *devoir* peut véhiculer n'importe quelle nuance relative au sens épistémique (estimation, calcul, probabilité). La polysémie associée traditionnellement à *devoir* est ainsi drastiquement réduite. La contribution de *devoir* est limitée à l'indication du renvoi à une source.

- 27 Notre analyse présente des avantages par rapport aux analyses de Dendale et De Mulder (1996), Desclés et Guentchéva (2001) et Kronning (1996 et à paraître).

- 28 Les approches de Dendale et De Mulder (1996) et de Desclés et Guentchéva (2001) ne cherchent pas à unifier les divers emplois de *devoir*. Ces auteurs se sont surtout intéressés à sa valeur épistémique, qu'ils analysent comme résultant du codage d'un parcours inférentiel : la valeur modale de probabilité ou de plausibilité que peut prendre *devoir* est liée au type de raisonnement en jeu.

- 29 Chez Dendale et De Mulder (1996), le noyau du raisonnement codé par *devoir* est déductif. Ils ne posent pas de contraintes sur la formulation de la prémisse majeure. Elle peut refléter une relation de nature causale (allant de la cause à la conséquence ou de la conséquence à la cause) ou non causale. Quand la prémisse majeure va de la conséquence à la cause, la valeur modale de *devoir* varie en fonction de la sélection de la conclusion. Dendale et De Mulder (1996 : 316) posent donc un raisonnement en deux temps : un cheminement déductif fondé sur une règle *ad hoc* et un cheminement abductif qui sélectionne la bonne conclusion en fonction du choix de la règle *ad hoc*. Voilà la manière dont ils analysent le cas suivant :

[20] (En voyant que Caroline a mauvaise mine) Elle doit être malade.

- 30 La première étape consiste en une génération de prémisses allant de la conséquence à la cause du type : *Quand on a mauvaise mine, alors on a des soucis / on a mal dormi / on est malade*. La deuxième étape permet, à partir de chacune de ces prémisses, d'établir une conclusion par déduction. La troisième étape coïncide avec la sélection de la conclusion fondée sur l'évaluation de sa probabilité dans le contexte en cause. Le locuteur sélectionne celle qu'il estime être la plus probable. Les trois étapes de ce processus sont un reflet du « raisonnement humain », appréhendé comme fondamentalement abductif par Peirce.
- 31 Dendale et De Mulder (1996) ne se prononcent pas sur la nécessité de prendre en considération ce raisonnement abductif en ce qui concerne la sélection des prémisses et de la conclusion quand la prémisse majeure va de la cause à la conséquence. Ils notent néanmoins qu'il faut différencier ces derniers emplois (illustrés par l'énoncé qui suit) de ceux où *devoir* fait allusion à une majeure qui va de la conséquence à la cause.

[21] Jean a beaucoup travaillé. Il doit être fatigué.

- 32 L'hypothèse proposée par Desclés et Guentchéva (2001) pallie cette difficulté. Ils envisagent deux types de raisonnement (abductif ou déductif) mettant directement en relation les prémisses et la conclusion modalisée par *devoir*, sans procédure d'évaluation par abduction pour le choix de la conclusion. La sélection de la règle se fait en fonction du bon sens et doit toujours avoir l'orientation cause-conséquence. Quand la règle ne peut déclencher qu'un raisonnement déductif, l'apport de *devoir* est de signaler que la règle elle-même a un conséquent probable. La règle comprend l'adverbe *probablement* dans son conséquent.
- 33 Dans le discours « Caroline a mauvaise mine. Elle doit être malade », l'énoncé « Elle doit être malade » est présenté comme une hypothèse plausible, obtenue à la suite d'un raisonnement abductif. Pour eux, la règle la plus vraisemblable est *Si on est malade, alors on a mauvaise mine*, et le fait constaté à partir duquel le locuteur construit son raisonnement est « Caroline a mauvaise mine ».
- 34 Dans l'autre cas :

[22] Jean a beaucoup travaillé. Il doit être fatigué.

l'énoncé « Il doit être fatigué » « résulte d'un raisonnement déductif associé à la règle générale *Si quelqu'un travaille beaucoup, alors il est probablement fatigué*. » (Desclés, Guentchéva, 2001 : 116). La présence de *devoir* dans la conclusion est la trace de la probabilité du conséquent de la règle.

- 35 La conception de Desclés et Guentchéva pose en revanche le problème de la légitimité d'une loi dont le conséquent est lui-même probable. Par ailleurs, en posant deux types de raisonnements différents derrière les emplois épistémiques de *devoir*, ils lui associent deux valeurs sémantiques. Cela ressort quand ils mentionnent que *devoir* peut signaler une conclusion probable ou une conclusion plausible. Toutefois, cette différence, si elle tient, n'est pas du ressort de *devoir*, mais des principes interprétatifs mobilisés contextuellement pour comprendre un énoncé comme étant une hypothèse sur un fait déjà avéré ou une spéculation sur la conséquence d'un fait. Par exemple, l'énoncé :

[23] Paul est fatigué.

peut aussi bien être interprété comme une hypothèse (valeur de plausibilité chez Desclés et Guentchéva – *Il a fait des fautes dans sa dictée. Il est fatigué*) ou comme une spéculation (valeur de probabilité chez Desclés et Guentchéva – *Il a beaucoup travaillé. Il est fatigué*).

- 36 Notre analyse se passe de la différence entre raisonnement déductif ou abductif ainsi que d'une valeur de modalisation (probable /plausible) qui y est potentiellement attachée. Dans un énoncé comme le suivant :

[24] Ce garçon doit être un fan de l'équipe du Brésil.

devoir code que l'information selon laquelle un garçon particulier est un fan de l'équipe du Brésil renvoie à un constat. Mais le contenu du constat ainsi que le type de raisonnement qui a conduit à la formulation de l'énoncé n'ont rien à voir avec la sémantique de *devoir*. L'énoncé peut être l'expression d'une conclusion issue du constat selon lequel « le garçon porte un maillot jaune et vert ». Que le raisonnement qui a conduit à cette conclusion soit déductif et fondé sur la règle *Toute personne qui porte un maillot jaune et vert est fan de l'équipe du Brésil*, ou abductif et fondé sur la règle *Tout fan de l'équipe du Brésil porte un maillot jaune et vert*, cela n'affecte en rien la valeur sémantique de *devoir*. Il n'y a donc pas lieu de différencier deux valeurs de *devoir*, l'une relevant de la probabilité, l'autre de la plausibilité.

- 37 Kronning (1996) ne met pas uniquement au cœur de *devoir* épistémique une valeur inférentielle. Il lui associe conjointement une modalisation complexe (qui correspond à l'éventuellement vrai, le probablement vrai) et une médiation épistémique de type inférentiel. La difficulté que pose cette analyse est de pouvoir rendre compte de la co-présence de *devoir* avec un adverbe modal comme *probablement*.

[25] Paul doit probablement être en train de dormir.

- 38 Si *devoir* signale, en plus de l'inférence, la modalisation complexe, comment alors cerner son apport quand il se combine avec un marqueur de quantification épistémique comme *probablement* ? L'analyse que nous proposons sépare les deux domaines. Elle fait de *devoir* un marqueur évidentiel indiquant le renvoi à une source. Cette indication est alors combinable avec n'importe quelle forme modale opérant une quantification épistémique. La quantification épistémique porte uniquement sur le degré de probabilité de l'événement. Elle ne dit rien sur la source qui a permis de formuler l'information.
- 39 Dans un article à paraître, Kronning distingue la valeur épistémique de *devoir* d'une valeur de futur aléthique médiatif illustrée par [26] :

[26] D'après les prévisions météo, le temps doit s'améliorer demain.

40 Kronning associe cette distinction à des propriétés discursives :

« Alors que les prémisses dont *devoir_E* est le produit sont des prémisses convoquées in *præsentia*, qui représentent des états de choses présents dans la situation d'énonciation, typiquement accessibles à la perception visuelle du locuteur, *devoir_{A-FUT}* est incompatible avec ce type de prémisses et requiert des prémisses in *absentia* ».

41 La difficulté que pose cette analyse concerne justement le *distinguo* artificiel entre prémisses *in absentia* et prémisses *in praesentia*. Cette dissociation, quand bien même elle serait possible, n'a aucune incidence sur la valeur de *devoir*. Il est difficile de fonder la différence d'acceptabilité entre [27] et [28], repris à Kronning, sur le statut des prémisses qui déterminerait la valeur assumée par *devoir*.

[27] Le ciel se découvre. Le temps **doit_{A-FUT}* s'améliorer.

[28] D'après les prévisions météo, le temps *doit_{A-FUT}* s'améliorer demain.

42 En effet, la distinction que Kronning fait repose sur une valeur de futur aléthique « inadéquate » pour *devoir* en [27]. Mais alors comment montrer qu'en [28] *devoir* a bien cette valeur ? Cela reposerait sur le fait que les prévisions météo représentent la médiation d'une inférence, mais alors comment différencier la médiation d'une inférence de la perception (visuelle, auditive) que le locuteur peut avoir des prévisions météo comme de la couleur du ciel ? En outre, il paraît très complexe de donner corps à ce que serait la médiation d'une inférence.

43 Selon notre analyse, la seule valeur que *devoir* assume dans ces différents emplois est celle d'indiquer que l'énoncé s'ancre sur une source et, dans ces contextes précis, cette source est mentionnée (*le ciel se découvre, les prévisions météo*). L'emploi de *devoir* exprime une conclusion tirée de ces faits.

44 Les analyses de Dendale et De Mulder (1996) et Desclés et Guentchéva (2001) se rejoignent sur le fait de mettre au cœur de la valeur de *devoir* un processus inférentiel. Mais le fait de mettre au cœur de la valeur de *devoir* une inférence fait difficulté. Comment montrer que c'est *devoir* qui déclenche la lecture inférentielle, alors que l'inférence est un mécanisme interprétatif qui peut être mobilisé pour interpréter tout énoncé ? Prenons le contexte suivant : le locuteur voit que la voiture de Marie n'est plus sur le parking. Il dit :

[29] Marie est partie.

[30] Marie *doit* être partie.

45 Les deux énoncés sont le fruit d'une inférence. L'apport de *devoir* ne peut être saisi à ce niveau-là. Notre analyse rejoint sur ce point celle de de Haan (1999). A propos de l'usage de *must* dans un contexte semblable :

[31a] John must be at home.

[31b] The light is on.

de Haan montre que le verbe modal ne porte pas la responsabilité de l'interprétation inférentielle de l'énoncé. Preuve en est, selon lui, que dans le même contexte l'énoncé [a] peut parfaitement se passer du verbe modal ou le remplacer par un autre :

[32a] John is at home, because the light is on.

[32b] John may be at home, because the light is on.

- 46 Il en déduit que l'apport de *must* est à mettre en relation avec la prise en charge et non avec des indications évidentielles. Nous ne partageons en revanche pas sa conclusion en ce qui concerne *devoir*. Ce que ce verbe signale conventionnellement est le fait que le locuteur a une source pour dire ce qu'il a dit, en l'occurrence l'absence de la voiture de Marie sur le parking, alors que l'énoncé sans *devoir* est neutre à cet égard. L'énoncé avec *devoir* ne peut se passer du renvoi à cette source. On pourrait dire qu'il est anaphorique. Il oblige l'interprétant à concevoir la source qui a permis au locuteur de dire ce qu'il a dit. Le processus inférentiel qui s'ensuit n'est pas du ressort de *devoir*, mais des mécanismes interprétatifs propres à la compréhension de tout énoncé.

4. Le présomptif roumain comme indication de l'absence de source

- 47 Le roumain connaît un marquage qui semble correspondre à l'inverse de celui propre à *devoir*. Il s'agit de la construction présomptive formée de *o fi* + gérondif ou participe passé. Cette construction, analysée par Friedman (1998) comme une marque de non-confirmativité et par Squartini (2005) comme une marque de potentialité, peut s'employer de façon déclarative ou interrogative. Typiquement, elle pourrait être employée dans le contexte suivant :

[33] (Paul frappe à la porte de Max et Max ne répond pas. Paul dit :)
O fi dormind. / O fi dormind ?
Peut-être qu'il est en train de dormir. / Serait-il en train de dormir ?

- 48 Le français, pour traduire cette forme, peut recourir soit à la construction *peut-être que*, soit à une forme interrogative avec conditionnel. La marque *o fi* indique que le locuteur émet une hypothèse à la suite d'un constat mais que ce n'est pas ce constat qui fonde l'hypothèse. *O fi* n'a pas pour fonction de signaler que l'énoncé fait référence à ce constat comme *devoir*. Le constat est interprété comme un prétexte pour l'énonciation de l'hypothèse. Le locuteur indique grâce à *o fi* qu'il n'y a pas lieu de faire exclusivement dépendre son énonciation de ce constat. Cela veut dire que dans un contexte où il est clair que le constat ne peut être compris que comme l'unique source de l'énonciation, l'emploi de *o fi* est difficile à interpréter, alors que celui de *devoir* est parfaitement naturel. Prenons le cas, souvent pris en exemple pour *devoir*, où le locuteur explicite qu'il y a à l'origine de son énonciation un signe clair de l'hypothèse qu'il exprime, par exemple la présence de la voiture de Marie pour dire que Marie est arrivée. L'emploi de *o fi* dans un tel contexte est inapproprié :

[34] Tiens, la voiture de Marie est sur le parking. Elle *doit* être arrivée.
Uite, mașina Mariei este în parking. ??O fi sosit.

- 49 En revanche, dans les configurations où l'on n'est pas forcé d'établir un tel lien, l'emploi de *o fi* permet au locuteur de signaler qu'il prend ses distances vis-à-vis du constat, qui devient un parmi les divers indices qui ont motivé son hypothèse.

[35] E lumina aprinsă la Paul. *O fi* având musafiri.
 Il y a de la lumière chez Paul. Peut-être qu'il a des invités. / Aurait-il des invités ?

- 50 L'emploi de *devoir* dans le même contexte obligerait à comprendre l'énoncé comme faisant référence à la présence de la lumière en tant que seule source de l'hypothèse.

[36] Il y a de la lumière chez Paul. Il *doit* avoir des invités.

- 51 L'indépendance entre l'énoncé qui contient *o fi* et le constat fait que cette construction est compatible avec la formulation d'hypothèses multiples.

[37] Max nu e acasă. *O fi* la cinema, *o fi* la niște prieteni, *o fi* într-un bar...
Max n'est pas là. Peut-être qu'il est allé au cinéma, peut-être qu'il est allé chez des amis, peut-être qu'il est allé boire un verre...

- 52 Comme l'ont montré Tasmowski et Dendale (1994 : 54) *devoir* est par contre incompatible avec la formulation d'hypothèses multiples. Cette incompatibilité est due au fait que, pour chaque énoncé où apparaît *devoir*, il faut identifier une source. Il paraît alors incongru de signaler que l'on renvoie à la même source pour tirer des hypothèses incompatibles.

[38] Max n'est pas là. *Il doit être allé au cinéma, il doit être allé chez des amis, il doit être allé boire un verre...

- 53 Le roumain présente donc une forme réalisée par la construction *o fi* + gérondif ou participe passé qui signale une dissociation entre le constat et l'énonciation qui le suit. Le français peut rendre cette forme au moyen de l'interrogative inversée avec conditionnel ou la construction en *peut-être que*, dont seule une étude détaillée permettrait de voir si elles véhiculent le même genre d'indication ou si ce genre d'indication est induit par effet de sens.

5. Les correspondants de *devoir* en roumain

- 54 Le système du roumain, à la différence du français, ne présente pas un codage faisant référence à l'existence d'une source. Le *devoir* modal français n'a pas d'équivalent en roumain. Deux systèmes suppléent à ses indications : l'un concerne le *devoir* qui renvoie à une règle et dont l'énoncé est une instanciation, l'autre concerne le *devoir* renvoyant à un fait et dont l'énoncé est une conclusion. Le premier système est fondé sur la modalité du nécessaire. Le verbe préférentiellement utilisé dans ce cas est *a trebui*, dont la signification englobe celle de *devoir* et *falloir*. Le second système est fondé sur des indications épistémiques qui correspondent à *je crois que*, *probablement*, etc. Quand *devoir* signale que l'information fait référence à un fait ou un faisceau de faits, il est rendu par ces indications épistémiques.

[39] Avec cette chaleur, tu dois être fatigué.
Cred că [je crois que]/ *probabil că* [probablement que] ești obosit pe căldura asta.

[40] Cet homme doit avoir la cinquantaine.
Cred că/ probabil că bărbatul ăsta are în jur de cincizeci de ani.

[41] Marie doit être partie.
Cred că/ probabil că Maria a plecat.

[42] (En voyant que Caroline a mauvaise mine) Elle doit être malade.
Cred că/probabil că/ poate [peut-être] e bolnavă.

- [43] Jean a beaucoup travaillé aujourd'hui. Il doit être fatigué.
 Ion a muncit mult azi. *Cred că/probabil că e obosit.*
 [44] Ce garçon doit être un fan de l'équipe du Brésil.
Cred că/probabil că băiatul ăsta e fan al echipei Braziliei.

55 L'emploi de *a trebui* n'est pas pour autant exclu de ces contextes, mais il modifie sensiblement l'interprétation, qui relève alors de la conséquence nécessaire. Ainsi l'usage de *a trebui* dans ces exemples correspondrait en français à une signification proche de la valeur de nécessité du type « Il ne peut en être autrement ». Le *devoir* français peut également véhiculer cette interprétation : le verbe modal fait référence dans ce cas à une règle, et l'énoncé est une instanciation de cette règle. Chacun des énoncés donnés sous [39]-[44] peut être mis en relation avec une règle, si on admet qu'elle puisse être parfaitement *ad hoc* : *la chaleur cause la fatigue, tout homme qui est de la génération de mon père a la cinquantaine, chaque fois que Marie met son répondeur elle est absente de sa maison, la mauvaise mine de Caroline est un signe certain de maladie, si Jean travaille beaucoup, il est fatigué, le port d'un maillot aux couleurs brésiliennes signifie l'adhésion de celui qui le porte à l'équipe.* Peu importe pour la sémantique de *devoir* que cette règle soit partagée ou *ad hoc*. À contexte égal, il faut néanmoins relever qu'en français actuel cette dernière interprétation de *devoir* est nettement moins usuelle. La valeur épistémique qui correspond à l'interprétation « référence à un fait » est celle qui semble être mobilisée par défaut.

56 Les emplois qui illustrent le fait que *devoir* fait référence à une règle sont systématiquement traduisibles par *a trebui*.

- [45] Paul doit dormir.
 Paul *trebuie* să doarmă.
 [46] Les enfants doivent se coucher tôt.
 Copiii *trebuie* să se culce devreme.
 [47] Paul doit se laver les dents.
 Paul *trebuie* să se spele pe dinți.
 [48] Tout homme doit mourir un jour.
 Orice om *trebuie* să moară într-o bună zi.
 [49] Pour être conforme aux normes ISO, cette chaise doit supporter un poids de 120 kilos.
 Pentru a fi conform standardelor ISO, acest scaun *trebuie* să suporte o greutate de 120 kg.
 [50] Tu dois aller voir un médecin.
Trebuie să mergi la medic.
 [51] Tu dois lui être reconnaissant.
Trebuie să îi fii recunoscător.

57 La nuance que véhicule *devoir* dans ces exemples peut tirer du côté de celle exprimée par des formes indiquant conventionnellement la nécessité comme *il faut que, il est nécessaire que*.

- [52] Il faut que Paul dorme.
 [53] Il faut que les enfants se couchent tôt.
 [54] Il faut que Paul se lave les dents.
 [55] Il est nécessaire que tout homme meure un jour.
 [56] Pour être conforme aux normes ISO, il faut que cette chaise supporte un poids de 120 kilos.
 [57] Il faut que tu ailles voir un médecin.
 [58] Il faut que tu lui sois reconnaissant.

- 58 Cette proximité entre la valeur de *devoir* dans ces contextes et les formes *il faut que, il est nécessaire que* laisse ouverte la possibilité d'interpréter la forme roumaine *a trebui* comme relevant de la modalité du nécessaire. Ce verbe partage avec *falloir* une certaine forme de défektivité dans le sens où la même forme verbale se trouve associée à l'ensemble du paradigme pronominal. Ainsi on a une construction équivalente à [tu faut que tu te laves les dents] pour « il faut que tu te laves les dents » et une construction équivalente à [nous faut que nous nous lavions les dents] pour « il faut que nous nous lavions les dents ».
- 59 Les emplois de *devoir* qui font référence à une règle du type *si tout va bien, l'événement x se produira* peuvent être traduits par *a trebui* à l'indicatif présent s'ils sont compatibles avec une lecture de nécessité :

[59] Paul doit venir me voir demain.

Il faut que Paul vienne me voir demain / Il est nécessaire que Paul vienne me voir demain.

Paul trebuie să treacă pe la mine mâine.

- 60 La comparaison avec le roumain suggère une relation possible entre l'emploi où *devoir* fait référence à une règle et celui où il fait référence à un fait à partir duquel une conclusion est tirée. Par exemple, on a vu que, dans un énoncé comme [41], si *devoir* est traduit par *a trebui*, il peut revêtir une nuance de nécessité en étant compris comme faisant référence à une règle *ad hoc* du type *chaque fois que Marie met son répondeur, elle est absente de sa maison*. Toutefois actuellement, en français, en l'absence d'indices (une prosodie particulièrement marquée, un contexte très précis), la valeur épistémique prévaut.

6. La diachronie

- 61 L'examen des données qui remontent au latin permet de tisser un lien, fondé sur un processus d'extension métaphorique, entre le sens lexical plein du verbe, renvoyant à la notion de dette, et ses diverses valeurs modales.
- 62 *Devoir* dérive du latin *debere*, qui est à son tour une forme contractée de *dehibere*, un composé formé par la préposition *de* et par le verbe *habere*. Pour le latin, les dictionnaires répertorient des valeurs qui correspondent à l'emploi lexical plein et aux sens d'obligation et de nécessité que peut prendre *debere*. Nous reprenons les exemples du dictionnaire latin-italien *IL vocabolario della lingua latina*³ :
- Pecuniam alicui debere - *devoir de l'argent à quelqu'un*
 (figuré) Gratiam alicui debere - *devoir de la reconnaissance à quelqu'un*
 Africam obtinere debebat - *il devait administrer l'Afrique*
 Illa aestimari debere - *ces choses doivent être considérées*
 Cui regnum Italiae Romanae tellus debentur - *auquel sont dus le royaume d'Italie et la terre de Rome*
 Debemur morti nos nostraque - *nous et nos choses sommes dus à la mort*
- 63 En jouant sur les paramètres du prédicat *debere* dans son sens lexical, on parvient à tisser des liens avec l'émergence d'une nuance d'obligation et d'une nuance de nécessité. Ces paramètres sont : ce qui est dû (toujours présent), l'agent (désigné ou non désigné), le *récipiendaire*⁴ (désigné ou non désigné) et la voix active ou passive. La possibilité de

saturer ou non ces valences fait apparaître les diverses nuances sémantiques dont *debere* et *devoir* peuvent être le vecteur.

- 1. Un agent doit un objet concret à quelqu'un.
Quelqu'un doit de l'argent à quelqu'un d'autre
- 2. Un agent doit un objet abstrait à quelqu'un.
Quelqu'un doit de la reconnaissance à quelqu'un d'autre
- 3. Un agent doit une action à un récipiendaire non désigné. Cette action peut être exprimée par un verbe à l'infinitif. Dans cette configuration on constate un glissement de sens du côté de l'obligation.
Il devait administrer l'Afrique [= il devait l'administration de l'Afrique à une instance supérieure]
- 4. Un agent non désigné doit une action à un récipiendaire. Le récipiendaire occupe la position de sujet. Dans cette configuration on constate un glissement de sens du côté de l'obligation ou de la nécessité.
Ces choses doivent être considérées [= quelqu'un doit à ces choses de les considérer]
- 5. Un objet est dû à un récipiendaire. Devoir est à la voix passive. Dans cette configuration, son interprétation vacille entre sens lexical et nuance de nécessité selon les actants qui lui sont associés. [l'empereur] auquel sont dus le royaume d'Italie et la terre de Rome
Nous et nos choses sommes dus à la mort

64 Ces configurations permettent de concevoir que le *devoir* français tiendrait son sens lexical du *debere* latin. Les valeurs d'obligation et de nécessité peuvent être envisagées comme étant à la fois le produit d'emprunts du latin et le produit d'un processus d'évolution. L'emploi de *debere* dans une phrase comme : *Africam obtinere debebat* peut se traduire littéralement en français : *il devait administrer l'Afrique*. En revanche, dans une phrase comme : *Debemur morti nos nostraque*, *debere* ne serait pas traduit littéralement comme nous l'avons fait (cf. *nous et nos choses sommes dus à la mort*). Le français actuel recourrait à une forme active du type : *on doit tous mourir*. Nous pouvons ainsi faire l'hypothèse que l'acquisition des nuances modales de nécessité et d'obligation de *devoir* est fondée sur les différentes possibilités qu'avait la forme latine quant à la saturation de sa valence. La possibilité d'étendre le champ des arguments concernés à différentes configurations sémantiques semble avoir infléchi le sens de ce verbe. En cela, l'existence de ces nuances peut être expliquée au moyen du processus d'extension métaphorique.

65 En ce qui concerne la possibilité d'une valeur épistémique pour *debere*, aucun des dictionnaires consultés – *IL vocabolario della lingua latina*, le *Lexicon Totius Latinitatis* et le *Thesaurus Linguae Latinae* – ne la répertorie. Le dictionnaire bilingue la rend au moyen de périphrases comme *certe, mihi videtur, non dubito*. La position des linguistes est plus ambiguë. Kronning (1990) met en évidence la difficulté à statuer sur la possibilité d'une valeur épistémique dans les textes latins. Bolkenstein (1980) (cité par Kronning), à la différence des interprétations traditionnelles, la suppose attestée mais en même temps Kronning signale que les cas pris en exemple relèvent en fait de l'interprétation aléthique. De leur côté, Bertocchi et Orlandini (2001) relèvent deux types de valeurs épistémiques, le jugement et l'inférence, dont la seconde tire du côté de la nécessité (Bertocchi, Orlandini, 2001 : 53-56). Étant donné les problèmes d'attestation que pose la valeur épistémique, l'émergence de cette valeur ne peut pas être ramenée au processus d'extension métaphorique. N'étant pas contemporaine des autres valeurs modales, nous ne pouvons pas envisager que son actualisation soit liée à différentes façons de saturer la valence verbale de *debere*.

- 66 Notre position rejoint sur ce point celle de Kronning (1990) qui n'envisage pas d'associer la valeur épistémique de *devoir* à celle supposée portée par *debere* : « Vu la rareté relative de l'interprétation épistémique de *debere* en latin classique, il se peut que l'interprétation épistémique ait occupé une position marginale en latin tardif, et que les locuteurs du français aient été obligés, les uns indépendamment des autres, de la réinventer (...) » (Kronning, 1990 : 305). Notre analyse s'éloigne en revanche de la sienne sur le mécanisme qui est à rattacher au développement des valeurs modales non épistémiques. Kronning y voit « des opérations de restriction et d'abstraction en passant par la conventionnalisation d'une implication » (Kronning, 1990 : 306). Nous les avons associées au mécanisme plus classique de généralisation de contextes d'usage en préconisant un changement par extension métaphorique.
- 67 En ce qui concerne l'évolution de *devoir* en français, selon le TLF les premières attestations sont modales avec les valeurs d'obligation et de nécessité (842, *Serments de Strasbourg*) sous la forme **dift** (3^e pers. du sing. de l'indicatif présent)⁵. Le sens lexical est attesté en 1155 et la valeur épistémique à peu près au même moment (environ 1100, Roland, éd. J. Bédier, 389 : *Li soens orgoiz le **devreit** bien confondre*).
- 68 Pour donner corps à la façon dont l'usage de *devoir* a évolué au fil du temps, nous avons constitué un corpus⁶ à partir de textes qui datent de trois époques différentes (1200, 1500-1600, 1900) et qui appartiennent à un même genre littéraire (le roman). Pour chaque époque, cent occurrences (non sélectionnées) ont été relevées. Le taux des occurrences de *devoir* dans son sens lexical reste constant. Ce qui varie, c'est le rapport entre le nombre des occurrences à valeur modale de type nécessité ou obligation et le nombre des occurrences à valeur modale de type épistémique. Dans la première et la deuxième tranche temporelle, la proportion des occurrences à valeur de nécessité ou obligation est nettement supérieure à celle des occurrences de type épistémique. Dans la troisième tranche, la quantité d'occurrences épistémiques prévaut sur la quantité d'occurrences à valeur de nécessité ou obligation. Si on ne tient pas compte des occurrences de *devoir* dans son sens lexical, sur une moyenne de 100 occurrences par époque nous trouvons 7 épistémiques et 80 d'obligation ou de nécessité pour la période des textes du treizième. La période 1500-1600 fait apparaître 11 occurrences épistémiques et 80 d'obligation et de nécessité. Enfin, dans la période la plus récente, la proportion s'inverse sensiblement (35 occurrences d'obligation et de nécessité et 56 épistémiques, dont 7 à valeur prospective). Sans préjuger de la valeur scientifique qu'un tel échantillonnage peut avoir, nous constatons qu'il corrobore l'idée que l'emploi épistémique est postérieur aux autres emplois modaux et que la valeur épistémique s'est stabilisée dans un état récent du français. Il est alors possible de considérer que l'emploi épistémique tire son origine des autres emplois modaux et non du sens lexical plein. Les observations que nous avons faites à la suite de la comparaison avec le roumain relatives à la proximité entre valeur épistémique et nuance de nécessité laissent présager qu'il y aurait une évolution possible de la dernière à la première. Sur ce dernier point, notre analyse rejoint les conclusions de celle de Kronning (1990). L'auteur propose aussi une dérivation qui va de la valeur aléthique à la valeur épistémique et non de la valeur déontique à la valeur épistémique, comme le préconisent les analyses classiques (cf. entre autres Bybee *et al.* 1994).
- 69 La figure 1 synthétise les liens entre le sens lexical et les valeurs modales, ainsi que ceux entre le latin et le français. La flèche représente un lien d'évolution et le signe d'équivalence un lien d'emprunt.

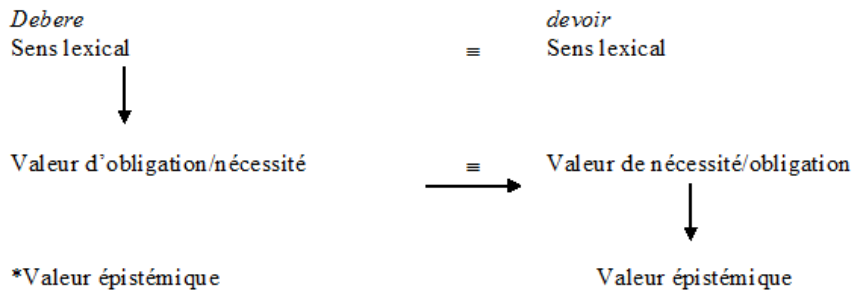


Figure 1 : les liens entre le sens lexical et les valeurs modales, ainsi que ceux entre le latin et le français.

- 70 Notre analyse, en réduisant le nombre de valeurs modales de *devoir* à deux en fonction du type de source auquel il fait référence, est congruente avec les attestations remontant au latin et la chronologie des emplois relevés dans des corpus représentant un état de langue ancien et récent du français.

7. Conclusions

- 71 En partant de *devoir* et de ses correspondants roumains, nos analyses ont abouti à des résultats concernant tant le système évidentiel relatif au roumain et au français que la façon dont se sont développées les valeurs modales de *devoir* par rapport à la valeur lexicale.
- 72 Le système évidentiel du français ne semble pas coder l'inférence, mais la référence à une source qui est à l'origine d'une énonciation. L'inférence est un principe interprétatif qui peut être activé pour saisir ce qui a permis au locuteur de dire ce qu'il a dit dans le cas de n'importe quelle énonciation. La modalisation épistémique sort également du système évidentiel. Les indications qu'elle donne ne concernent pas la source d'une information, mais les mondes qui vérifient l'information énoncée. Le roumain, avec la forme *o fi* + gérondif ou participe passé, amène à prendre en considération un marquage qui paraît être l'inverse de celui signalé par *devoir*. Il est induit en français par les structures interrogatives avec conditionnel et les constructions en *peut-être que*.
- 73 En ce qui concerne l'évolution sémantique de *devoir*, on a vu qu'il était possible de relier l'ensemble de ses valeurs (lexicale et modales). En plus de sa valeur lexicale, nous avons affecté à *devoir* deux valeurs modales. L'une quand la source coïncide avec une règle, associée traditionnellement à la notion d'obligation ou de nécessité, et l'autre quand la source coïncide avec un fait, associée traditionnellement à la notion d'épistémicité. La comparaison avec le roumain met en évidence une proximité entre ces deux valeurs. La possibilité d'utiliser le verbe *a trebui* dans des configurations épistémiques a fait ressortir une lecture où *devoir* fait référence à une règle *ad hoc*, lecture rendant disponible une nuance de nécessité.
- 74 Les données diachroniques remontant au latin mettent en évidence une autre proximité, celle concernant le lien que l'on peut tisser entre la valeur lexicale et la valeur modale d'obligation ou de nécessité. Les différentes possibilités relatives à la saturation de la valence du verbe lexical donnent les prémices des nuances modales que le *devoir* français peut revêtir. L'acquisition des valeurs modales en latin paraît être conforme au processus d'extension métaphorique. La valeur épistémique quant à elle est postérieure aux valeurs

de nécessité et obligation. L'usage épistémique peut être considéré comme non attesté en latin, il est rare en ancien français et en français moyen, et courant en français contemporain. Ces données sont cohérentes avec l'idée d'une évolution du type : ancrage sur une règle partagée (nuance d'obligation ou de nécessité) > ancrage sur une règle *ad hoc* (nuance de nécessité) > ancrage sur un fait (valeur épistémique).

BIBLIOGRAPHIE

- BERTOCCHI, A., ORLANDINI, A. 2001. L'expression de la possibilité épistémique en latin. *Les verbes modaux. Cahiers Chronos* 8. P. DENDALE, J. VAN DER AUWERA (sous la dir. de). Amsterdam : Rodopi. 47-65.
- BYBEE, J., PERKINS, R., PAGLIUCA, W. 1994. *The Evolution of Grammar : Tense, Aspect and Modality in the Languages of the World*. Chicago: The University of Chicago Press.
- CHAFE, W., NICHOLS, J. 1986. *Evidentiality : the Linguistic Coding of Epistemology*. Norwood, NJ : Ablex.
- CONTE, M.-E. 1995. Epistemico, deontico, anankastico. *From Pragmatics to Syntax*. A. GIACALONE-RAMAT, G. CROCCO GALÈAS (eds) : Tübingen, Narr. 3-10.
- DENDALE, P., DE MULDER, W. 1996. Dédution ou abduction : le cas de devoir inférentiel. *L'Énonciation médiatisée* Z. GUENTCHÉVA (sous la dir. de). Paris/Louvain : Peeters. 305-318.
- DESLÉS, J.-P., GUENTCHÉVA, Z. 2001. La notion d'abduction et le verbe devoir 'épistémique'. *Les verbes modaux. Cahiers Chronos* 8. P. DENDALE, J. VAN DER AUWERA (sous la dir. de). Amsterdam : Rodopi. 103-122.
- FRIEDMAN, V. 1998. The Grammatical Expression of Presumption and Related Concepts in Balkan Slavic and Balkan Romance. *American Contributions to the 12th International Congress of Slavists*. M. FLIER, A. TIMBERLAKE (eds). Bloomington, Slavica. 390-405.
- HAAN DE, F. 1999. Evidentiality and epistemic modality : Setting boundaries. *Southwest Journal of Linguistics* 18 : 83-101.
- KRONNING, H., 1990. Modalité et diachronie : du déontique à l'épistémique. L'évolution sémantique de *debere/devoir* ». *Actes du XI^e Congrès des Romanistes Scandinaves*. Trondheim. 301-312.
- KRONNING, H., 1996. *Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal devoir*. Acta Universitatis Upsaliensis (Studia Romanica Upsaliensia 54).
- KRONNING, H. à paraître. Les auxiliaires 'médiatifs' en suédois à la lumière du conditionnel épistémique et du futur aléthique en français. *Mélanges André Rousseau*. C. MULLER (sous la dir. de).
- SQUARTINI, M. 2005. L'evidenzialità in rumeno e nelle altre lingue romanze. *Zeitschrift für romanische Philologie* 121 : 247-268.
- TASMOWSKI, L., DENDALE, P. 1994. Pouvoir_E : un marqueur d'évidentialité. *Langue française* 102 : 41-55.
- WILLETT, Th. 1988. A Cross-linguistic Survey of the Grammaticalization of Evidentiality. *Studies in Language* 12 (1) : 51-97.

Ouvrages de consultation

CASTIGLIONI, L. et MARIOTTI, S. 3^e édition 1996. *Il vocabolario della lingua latina : latino-italiano, italiano-latino*. Torino: Loescher.

FORCELLINI, E. 1965, 1864. *Lexicon totius latinitatis*. Bologna: A. Forni.

Thesaurus linguae latinae 1900. TEUBNER, B.G. (ed), Leipzig.

TLF, <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>

NOTES

*. Cet article est une contribution au projet financé par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique (No : PP001—108351). Nous remercions nos relecteurs pour leurs remarques très pertinentes qui nous ont permis de reprendre plusieurs points importants de notre analyse.

1. On trouve cette valeur chez Conte (1995 : 5-6) et chez Kronning (1996 : 117).

2. Nous reprenons la notation de Kronning (à paraître), qui parle d'un « devoir_{A-FUT} auxiliaire du 'futur aléthique' », baptisé par lui « futur aléthique médiatif ».

3. Nous avons choisi un dictionnaire latin-italien parce qu'il s'est avéré être le plus complet en matière d'exemples et de traductions. Nos traductions sont les plus littérales possibles mais elles restent compatibles avec la syntaxe du français.

4. Le terme *récipiendaire* désigne toute entité (animée ou non animée) qui a le rôle de destinataire.

5. La même occurrence est relevée par Kronning (1990) : « salvarai eo cist meon frade Karlo (...) si cum om per dreit son frada **salvar dift** » *Serm.*

6. Issu de la base de données Frantext.

RÉSUMÉS

Le verbe *devoir* a une valeur lexicale pleine (renvoyant à la notion de dette) et plusieurs valeurs modales. L'analyse que nous proposons associera à *devoir* une valeur évidentielle pour l'ensemble de ses valeurs modales. *Devoir* indique que le locuteur a motivé son propos en le faisant dépendre d'une source qui peut coïncider soit avec une règle, soit avec un fait. Les données relatives au roumain ainsi que l'analyse diachronique fondée sur l'origine latine du verbe *devoir* (*debere*) étayeront notre propos en fournissant d'une part des pistes pour comprendre la manière dont se sont mises en place les valeurs modales propres au verbe français et d'autre part en faisant apparaître une forme roumaine (« o fi + gérondif ou participe passé ») codant une indication qui semble être l'inverse de celle relative à *devoir* modal.

The French verb *devoir* has a lexical value (referring to the notion of debt) and several modal values. The analysis proposed will posit that any modal value of *devoir* codes a form of evidentiality. *Devoir* indicates that the speaker has motivated his/her utterance by making it depend on a source that coincides with a rule or a fact. Data provided by Romanian and diachronic analysis taking into account the Latin origin of *devoir* (*debere*) will support this view. On the one hand they will allow us a better understanding of the way in which the modal values of the French verb came into being. On the other hand, we shall notice that Romanian has a

structure named “presumptive” which codes the opposite, i.e. that the information given in the utterance is not dependant on one particular source.

INDEX

Mots-clés : modalité, évidentialité, analyse diachronique et contrastive

Keywords : modality, evidentiality, diachronic and contrastive analysis

AUTEURS

CORINNE ROSSARI

Professeur associé

Faculté des lettres

Département de français

Université Fribourg

11, 13 av. Beauregard

CH-1700 Fribourg

corinne.rossari@unifr.ch

http://fns.unifr.ch/formhybride/publications/page_C_Rossari.htm

CORINA COJOCARIU

Université de Fribourg

CLAUDIA RICCI

Université de Fribourg

ADRIANA SPIRIDON

Université de Fribourg